

COMMISSION DE GESTION ET DE SUIVI DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

La Commission se réunit tous les Lundis
De 17 heures à 19 heures
N° direct : 06.45.75.87.87

Réunion du Lundi 17 Septembre 2018
PV N° 1

Présents : Mme. Béatrice MONNIER - MM. Patrick FAUTRAD - Mourath NDAW - Jean Louis NOZZI - Gérard PY - Yves SAEZ

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

Composition de la Commission

- Rappel

Information importante

Comment poser une réserve

- Clubs n'ayant pas utilisé la tablette au cours des deux dernières journées.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Président: M. Gérard PY

Délégué du C.D : M. Patrick FAUTRAD

Vice Président : M. Mourath NDAW

Secrétaire : Mme. Béatrice MONNIER

Membres : MM. Jean Louis NOZZI

Présent : MM. Mourath NDAW - Yves SAEZ

RAPPEL

Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter :

M. Gérard PY : 06.45.75.87.87 - M. Mourath NDAW : 06.16.98.18.38 - Mme Valérie TOMASSONE : 06.21.37.68.28 -

M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90 - M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 06.58.74.57.56 -

M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76

INFORMATION

Afin d'éviter des amendes inutiles il est conseillé au dirigeant du club recevant, responsable de la tablette de :

- 1/ Vérifier que l'arbitre a bien clôturé la rencontre.
- 2/ Effectuer un partage de connexion avec son Smartphone et de transmettre la Feuille de match immédiatement.

COMMENT POSER UNE RESERVE

Comment poser une réserve avec la tablette de la FMI (Exemple: joueur interdit de surclassement)

- 1 - Cliquer sur l'équipe objet de la réserve
- 2 - Sélectionner le ou les joueurs sur lesquels porte la réserve
- 3 - Choisir le type de réserve (joueur interdit de surclassement dans l'exemple)
- 4 - Cliquer sur poser la réserve
- 5 - Cliquer sur OK
- 6 - Cliquer sur signatures
- 7 - Cliquer sur retour à la feuille de match.

Absence de Feuille de Match Semaine du 05 au 16 Septembre 2018 pour les rencontres jouées

09/09/2018	Champ. Departemental D4 / Phase 1 / Poule B	Bras A.E.S 1 - Pays De Fayence F.C. 2
16/09/2018	U15 D2 / Phase 1 / Poule A	Le Pradet U.S 1 - La Valette U.A. 3
08/09/2018	U15 D2 / Phase 1 / Poule C	Ste Maxime As 1 - Sc Draguignan 2
16/09/2018	U17 D2 / Phase 1 / Poule A	Le Pradet U.S 1 - Racing F.C. Toulon 2
16/09/2018	U17 D2 / Phase 1 / Poule A	F.C. Revestois 1 - Bandol U.S. 1

Ces rencontres seront examinées lors de la prochaine réunion de la commission.

Prochaine réunion
Lundi 24 septembre 2018 à 18h00

Le Président : Gérard PY
La Secrétaire : Béatrice MONNIER
Le Délégué du CD : Patrick FAUTRAD